

**ACCORD COLLECTIF PORTANT SUR LE NOMBRE ET LA  
COMPOSITION DES COLLEGES EN VUE DES PROCHAINES  
ELECTIONS DES INSTANCES DP  
DE L'UES CAPGEMINI**

**ENTRE**

La Direction de l'Unité Economique et Sociale de Capgemini,

**Et**

Les organisations syndicales suivantes :

- le Syndicat SICSTI (CFTC)
- le Syndicat SNEPSSI CFE CGC
- le Syndicat National CGT du Groupe Capgemini
- la Fédération des employés et cadres FO
- la Fédération Communication, Conseil, Culture – CFDT

Il a été arrêté et convenu ce qui suit,

**Article I- Nombre et composition des collèges pour les élections des DP**

Les parties conviennent d'instituer un collège unique pour les instances DP.

Das

Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature, the initials 'AB', '1/2', 'CS', and another signature with a star-like mark.

## **Article II- Durée, dépôt et publicité de l'accord**

Le présent accord est conclu pour les prochaines élections professionnelles relatives aux délégués du personnel et n'a pas vocation à se poursuivre au-delà.

A la diligence de l'entreprise, le présent accord fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité conformément à la loi.

Chaque organisation syndicale recevra un exemplaire du présent accord.

Les salariés en seront informés selon les moyens de communication habituels dans l'entreprise.

Il sera transmis à l'Inspection du Travail des Hauts de Seine.

Fait à la Défense le 21/01 / 2010  
en 9 exemplaires originaux

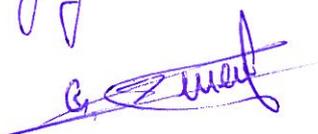
**Pour l'UES Capgemini**

**Jacques ADOUE – DRH Capgemini France**



**Pour le Syndicat SICSTI (CFTC)**

Nom : Guy SERRAULT



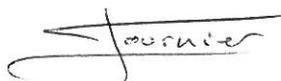
**Pour le syndicat SNEPSSI CFE CGC**

Nom : Pascal HOCHARD



**Pour le Syndicat National  
CGT du Groupe Capgemini**

Nom : Jean-Pierre FOURNIER



**Pour la Fédération des employés et  
Cadres FO**

Nom : OERTEL



**Pour la Fédération Communication, Conseil, Culture – CFDT**

Nom : Frédéric BOLOZÉ

